



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Seine-Saint-Denis

Ville de Vaujours

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 OCTOBRE À 20h30

DELIBERATION N°2018/10-09

OBJET : Convention d'objectifs et de financement de la CAF pour le versement de la Prestation de Service « accueil adolescent »

Direction des services des services à la population

Service jeunesse

AB

DATE DE CONVOCATION : 26 septembre 2018

DATE D’AFFICHAGE : 26 septembre 2018

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris-Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre, rue de Meaux à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

VOTANTS : 26

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Jacqueline SCHMIT

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Michel RINGRESSI, Christelle MARTINEZ, Claude LEMASSON, Danièle CHEVILLARD, Thierry VARY, Anne BARTHELEMY, Jacqueline SCHMIT, Guy ISDANT, Françoise BOCAGE, Giovanni CANTELMO, Claudine POLIPOWSKI, Guy VALENTIN, Margarida PIMENTA, Daniel BOUCHER, Carmélita CHAUSSIERE, Yann COSTE, Daniel BORGEOT, Claudine SIMMER, Aïssam KROUNA, Abdenour AMAROUCHE, Houria BEQUIT.

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20181016-18-10-09-DE
Date de télétransmission : 16/10/2018
Date de réception préfecture : 16/10/2018

ETAIENT ABSENTS : Guiseppina DI MINO, Arnaud FROMENT, Marie-Thérèse GARNIER, Paul MORANT, José DA SILVA, Yamina KOUADRIA, Catherine ANCONA

POUVOIRS : Arnaud FROMENT donne pouvoir à Jacqueline SCHMIT, Paul MORANT à Claudine POLIPOWSKI, José DA SILVA à Yann COSTE, Catherine ANCONA à Aïssam KROUNA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la branche Famille de la CAF s'est engagée à développer l'offre d'accueil du jeune enfant en créant un fonds d'accompagnement visant à financer les aides à l'investissement

CONSIDERANT qu'il convient, de signer une convention d'objectifs et de financement pour l'accueil de loisirs « accueil adolescent »

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A 22 voix pour et 4 abstentions

Article 1 : Approuve la signature entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales d'une convention portant sur la participation financière dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU) ainsi que sur les conditions d'accès au portail Caf partenaires pour l'accueil de loisirs « accueil adolescent ».

Article 2 : Cette convention est signée pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021

Article 3 : Le Maire, le Receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/ notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la

notification de la réponse de l'autorité, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Article 5 : la présente délibération sera transmise à :

Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis

Monsieur le Trésorier Principal de LIVRY-GARGAN

Ampliation sera insérée au recueil des actes administratifs et publiée selon la réglementation en vigueur.

Fait et clos les jours, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents
pour extrait conforme,

Vaujours, le 03 octobre 2018

Le Maire,



[Signature]
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris-Grand Est